

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

I Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale des Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 441 007 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 90 072 KDT. À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note n° 33 des Etats Financiers « Passifs éventuels- Provisions » : La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015, dont les résultats lui ont été notifiés en septembre 2017. Le 06 Mars 2018, le contrôle fiscal en question a fait l'objet d'un arrangement avec l'administration fiscale en vertu duquel la banque a réglé un complément d'imposition de 5 788 KDT (dont 4 407 KDT en principal et 1 381 KDT en pénalités). La banque a provisionné au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le risque relatif au redressement en question et ce, à concurrence de 5 656 KTND. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1 Efficacité du système de contrôle interne

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2 Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Nourreddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	19	314 396	265 099
PR2 Commissions (en produits)	20	95 821	84 656
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	29 328	16 012
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	22	9 535	9 070
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		449 080	374 837
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	23	(155 035)	(123 472)
CH2 Commissions encourues	24	(3 918)	(3 615)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(158 953)	(127 087)
PRODUIT NET BANCAIRE		290 127	247 750
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(16 072)	(13 328)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(345)	(316)
PR7 Autres produits d'exploitation		113	113
CH6 Frais de personnel	27	(98 035)	(87 688)
CH7 Charges générales d'exploitation	28	(27 601)	(24 050)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 603)	(8 428)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		138 584	114 053
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		227	(389)
CH11 Impôt sur les bénéfices	29	(42 647)	(30 000)
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(6 092)	(7 866)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		90 072	75 798
Résultat par action (en DT)	31	2,606	2,193

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		439 583	364 753
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(146 958)	(128 430)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		317	-
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(10 000)	-
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(821 515)	(425 578)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		456 007	259 302
Titres de placements, titres de transaction		(10 000)	(29 740)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(130 989)	(81 984)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(649)	14 265
Impôts sur les bénéfices		(35 638)	(15 390)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(259 842)	(42 802)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 971	8 622
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		16 831	(40 151)
Acquisition / Cession immobilisations		(20 093)	(15 999)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		5 709	(47 528)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		120 068	10 398
Augmentation / diminution ressources spéciales		(550)	(841)
Dividendes versés		(20 736)	(19 008)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		98 782	(9 451)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(155 351)	(99 781)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		112 840	212 621
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	(42 511)	112 840

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016 Retraité	31/12/2016 Publié
ACTIF				
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	165 449	210 328	210 328
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	83 562	49 590	49 590
AC3 Créances sur la clientèle	3	4 938 435	4 130 691	4 130 691
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	39 740	29 740	29 740
AC5 Portefeuille d'investissement	5	138 648	155 260	155 260
AC6 Valeurs immobiliées	6	45 143	41 128	41 128
AC7 Autres actifs	7	40 110	44 055	44 123
TOTAL ACTIFS		5 451 087	4 660 792	4 660 860
PASSIF				
PA1 Banque Centrale et CCP	8	81 043	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	201 403	147 312	147 312
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 122 346	3 661 340	3 661 340
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	454 000	329 449	329 449
PA5 Autres passifs	12	151 288	151 107	151 175
TOTAL PASSIFS		5 010 080	4 289 208	4 289 276
CAPITAUX PROPRES				
CP1 Capital		172 800	172 800	172 800
CP2 Réserves	13	178 129	122 982	122 982
CP5 Résultats reportés		6	4	4
CP6 Résultat de l'exercice		90 072	75 798	75 798
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	441 007	371 584	371 584
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 451 087	4 660 792	4 660 860

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	15	693 403	592 913
HB2 Crédits documentaires	16	232 145	211 460
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		925 548	804 373
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	17	115 231	141 886
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		115 231	141 886
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	18	1 159 545	756 437
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 159 545	756 437

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2 - Méthodes comptables appliquées :

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 - Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017, et au sens de la circulaire 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 - Provisions individuelles
La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A - Actifs courants

B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 - Actifs incertains

B3 - Actifs préoccupants

B4 - Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20%

B3 - Actifs préoccupants 50%

B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés ;

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 - Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 19 493 KTND au 31 Décembre 2017.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3 - Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 - Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 310 117 KTND au 31/12/2017 contre 304 606 KTND au 31/12/2016 et se détaille comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	180 448	180 618
Provision/Décote de Garantie	87 579	90 065
Provisions à caractère générale dite collective	19 493	15 226
Provision pour passifs et charges	11 305	7 644
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 543	5 308
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 598	2 821
Provision pour dépréciation de titres	2 299	2 188
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	685	325
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	167	411
Total	310 117	304 606

SUITE NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

2.5 - Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation 2%
Immobilisations hors exploitation 2%
Matériel roulant 20%
Matériel et mobilier de bureau 10%
Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel 20%

Agencement, aménagement et installation 10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

2.6 - Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7 - Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2017 un solde de 4 938 435 KTND contre 4 130 691 KTND au 31/12/2016, soit une variation de 807 744 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	285 978	286 161
Autres concours à la clientèle	5 000 422	4 188 938
Crédits sur ressources spéciales	38 277	37 059
Sous total	5 324 677	4 512 158
Agios et intérêts réservés	(98 722)	(95 558)
Provisions sur créances douteuses	(180 448)	(180 618)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(87 579)	(90 065)
Provisions à caractère générale dite collective	(19 493)	(15 226)
Total Créances sur la clientèle	4 938 435	4 130 691

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	285 978	-	-	-	-	285 978
Autres concours à la clientèle	1 377 482	726 487	2 227 047	239 763	429 643	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	7 546	3 267	17 761	5 622	4 081	38 277
Total des créances brutes sur la clientèle	1 671 006	729 754	2 244 808	245 385	433 724	5 324 677

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1 600	284 377	285 978
Autres concours à la clientèle	-	5 000 422	5 000 422
Crédits sur ressources spéciales	-	38 277	38 277
Sous total	1 600	5 323 077	5 324 677
Agios et intérêts réservés	-	(98 722)	(98 722)
Provisions sur créances douteuses	-	(180 448)	(180 448)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(87 579)	(87 579)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(19 493)	(19 493)
Total Créances sur la clientèle	1 600	4 936 835	4 938 435

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 122 346 KTND au 31/12/2017 contre 3 661 340 KTND au 31/12/2016. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	1 250 257	1 078 398
Comptes d'épargne	1 390 230	1 287 815
Comptes à terme et bons de caisse	1 323 382	1 102 168
Certificats de dépôts	71 922	100 778
Autres dépôts et avoirs	86 555	92 181
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 122 346	3 661 340

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Dépôts à vue	1 250 257	-	-	-	1 250 257
Comptes d'épargne	1 390 230	-	-	-	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	771 872	478 235	73 275	-	1 323 382
Certificats de dépôts	71 922	-	-	-	71 922
Autres dépôts et avoirs	86 555	-	-	-	86 555
Total	3 570 836	478 235	73 275	-	4 122 346

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 314 396 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	1 034	1 136
Opérations avec la clientèle	304 335	256 227
Autres intérêts et revenus assimilés	9 027	7 736
Total Intérêts et revenus assimilés	314 396	265 099

Commissions perçues

Les commissions totalisent 95 821 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur comptes	15 995	14 545
Commissions sur opérations de caisse	1 798	1 678
Commissions sur crédits	29 044	24 200
Commissions sur monétique banque à distance	23 794	21 738
Autres commissions	7 562	6 465
Commissions sur moyens de paiement	7 087	6 903
Autres produits sur services financiers	10 541	9 127
Total Commissions (en produits)	95 821	84 656

Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 155 035 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 323	6 490
Emprunts et ressources spéciales	21 746	15 537
Opérations avec la clientèle	123 704	100 359
Autres intérêts et charges	1 262	1 086
Total Intérêts courus et charges assimilées	155 035	123 472

Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 918 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions monétiques	2 696	2 427
Redevances et prestations	239	250
Autres commissions	195	209
Rémunération du fonds géré SICAR	169	212
Frais de confection carnet de chèques	92	99
Frais télégrammes télex	181	171
Règlement télécom SMS Banking	346	247
Total Commissions encourues	3 918	3 615

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 16 072 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Coût net du risque clientèle	12 332	18 728
Coût net du risque divers	3 740	(5 400)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16 072	13 328

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions collectives	4 267	2 165
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	37 436	35 830
Reprise sur provisions devenues disponibles	(26 992)	(11 002)
Reprise sur provisions devenues disponibles provenant de la décote	(1 999)	(7 166)
Reprise sur provisions sur cession	(10 512)	(9 973)
Reprise sur provisions cession sur décote des garanties	(486)	(1 186)
Reprise couverte par des provisions	(85)	(1 087)
Reprise sur agios réservés utilisées sur cession de créances	(7 256)	-
Reprise sur agios réservés utilisées sur créances passées par perte	(114)	-
Pertes couvertes par Provision sur cession de créances	10 997	11 159
Pertes couvertes par agios réservés sur cession de créances	7 256	-
Pertes couvertes par agios réservés	114	-
Pertes couvertes par des provisions	85	1 087
Pertes non couvertes par provisions	121	72
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	615	287
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(857)	(1 271)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(244)	(179)
Gains de cession	(14)	(8)
Total Coût net du risque clientèle	12 332	18 728

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 543	443
Reprises sur provisions pour risques et charges	(2 577)	(3 469)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(99)	(132)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	459	11
Perte sur éléments hors exploitation	309	446
Gain sur éléments hors exploitation	(1 123)	(3 867)
Perte sur autres éléments d'exploitation	228	1 168
Total Coût net du risque divers	3 740	(5 400)



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale des Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 476 811 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 86 126 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

La société mère a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015, dont les résultats lui ont été notifiés en septembre 2017.

Le 06 Mars 2018, le contrôle fiscal en question a fait l'objet d'un arrangement avec l'administration fiscale en vertu duquel la banque a réglé un complément d'imposition de 5 788 KDT (dont 4 407 KDT en principal et 1 381 KDT en pénalités).

La banque a provisionné au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le risque relatif au redressement en question et ce, à concurrence de 5 656 KTND.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 Mars 2018

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Les commissaires aux comptes

Tunisie Audit & Conseil
Lamjed Mbarek

BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	165 450	210 329
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	83 359	49 581
AC3 Créances sur la clientèle	(3)	4 938 259	4 130 527
AC4 Portefeuille-titres commercial	(4)	39 740	29 740
AC5 Portefeuille d'investissement	(5)	147 145	162 411
AC6 Valeurs immobilisées	(6)	45 445	41 413
AC7 Autres actifs	(7)	40 852	45 354
Actif d'impôt différé	(8)	34 475	39 178
Total Actifs		5 494 725	4 708 533
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	(9)	81 043	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	201 432	147 312
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	4 125 953	3 664 512
PA4 Emprunts et ressources spéciales	(12)	454 000	329 449
PA5 Autres passifs	(13)	152 533	152 689
Impôt différé Passif		27	27
Total Passifs		5 014 988	4 293 989
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 115	3 303
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(189)	(135)
Intérêts Minoritaires		2 926	3 168
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves		180 217	125 891
CP5 Résultats reportés		37 668	41 076
Résultats reportés hors modifications comptables		37 668	41 076
CP6 Résultat de l'exercice		86 126	71 609
Total capitaux propres	(14)	476 811	411 376
Total capitaux propres et passifs		5 494 725	4 708 533

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 (SUITE)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	(15)	693 403	592 913
HB2 Crédits documentaires	(16)	232 145	211 460
Total des passifs éventuels		925 548	804 373
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4 Engagements de financements donnés	(17)	115 231	141 886
Total des engagements donnés		115 231	141 886
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7 Garanties reçues	(18)	1 164 417	756 437
Total des engagements reçus		1 164 417	756 437

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(19)	314 933	265 359
PR2 Commissions (en produits)	(20)	96 117	84 954
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(21)	29 328	16 013
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	8 824	8 076
Total des produits d'exploitation bancaire		449 202	374 402
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	(23)	(154 694)	(123 167)
CH2 Commissions encourues	(24)	(3 754)	(3 418)
Total charges d'exploitation bancaire		(158 448)	(126 585)
Produit net bancaire		290 754	247 817
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(25)	(13 309)	(11 682)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(26)	307	(149)
PR7 Autres produits d'exploitation		40	36
CH6 Frais de personnel	(27)	(99 377)	(88 863)
CH7 Charges générales d'exploitation	(28)	(28 078)	(24 441)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 638)	(8 459)
Résultat d'exploitation		140 699	114 259
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		202	(392)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(29)	(48 245)	(34 412)
Résultat des activités ordinaires		92 656	79 455
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(6 719)	(7 981)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(189)	(135)
Résultat net du groupe		86 126	71 609
Résultat net après modifications comptables		86 126	71 609
Résultat par action (en DT)	(30)	2,492	2,072

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		440 415	365 313
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(146 479)	(129 427)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		317	-
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(10 000)	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(818 510)	(424 007)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		456 820	258 406
Titres de placement		(10 000)	(29 740)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(133 224)	(83 209)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(979)	16 283
Impôt sur les bénéfices		(36 172)	(15 809)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(257 812)	(42 191)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		8 138	7 454
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		16 258	(38 309)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(20 768)	(16 146)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		3 628	(47 001)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		119 910	9 723
Augmentation / diminution ressources spéciales		(550)	(841)
Dividendes et autres distributions		(20 750)	(19 008)
Autres flux de financement		-	(472)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		98 610	(10 599)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(155 573)	(99 791)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		112 831	212 622
Liquidités et équivalents de liquidités fins de l'exercice	(31)	(42 742)	112 831

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

1 - Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés
Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :
- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21

2 - Date de clôture
Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2017.

3 - Base de mesure
Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4 - Périmètre de consolidation
Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :
- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation
La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.
Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.
Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Mère	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Mère	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Mère	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.
Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5 - Principes comptables de présentation et d'évaluation
5.1 - Prise en compte des intérêts et agios
Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.
Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.
Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2017, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.
Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.
Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2 - Evaluation des engagements et des provisions y afférentes
5.2.1 Provisions individuelles
La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :
A - Actifs courants
B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
B2 - Actifs incertains
B3 - Actifs préoccupants
B4 - Actifs compromis
Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :
B2 - Actifs incertains 20%
B3 - Actifs préoccupants 50%
B4 - Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :
- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.
On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :
- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.
En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives
Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.
En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoient notamment ce qui suit :
- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.
Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.
En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 13 081 KTND au 31 Décembre 2015.
En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

5.3 Présentation des provisions
Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 419 773 KTND au 31/12/2017 contre 412 376 KTND au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	287 107	284 537
Provision/Décote de Garantie	87 579	90 065
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 765	2 821
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	167	411
Provisions à caractère générale dite collective	19 493	15 226
Provision pour dépréciation de titres	5 029	5 388
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 542	5 308
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	685	326
Provision pour passifs et charges	11 406	8 294
Total	419 773	412 376

5.4- Immobilisations et Amortissements
Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :
Immobilisations d'exploitation 2%
Immobilisations hors exploitation 2%
Matériel roulant 20%
Matériel et mobilier de bureau 10%
Matériel Informatique 15%, 16,66%, 20%, 25% et 33,33%
Logiciel 20%
Agencement, aménagement et installation 10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB 10%

5.5- Titres de participation
Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.
Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.
Les bons de trésorerie assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises
Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle
Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2017 un solde de 4 938 259 KTND contre 4 130 527 KTND au 31/12/2016, soit une variation de 807 732 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	285 976	286 171
Autres concours à la clientèle	5 239 505	4 418 026
Crédits sur ressources spéciales	38 278	37 059
Sous total	5 563 759	4 741 256
Agios et intérêts réservés	(231 321)	(220 901)
Provisions sur créances douteuses	(287 107)	(284 537)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(87 579)	(90 065)
Provisions à caractère générale dite collective	(19 493)	(15 226)
Total Créances sur la clientèle	4 938 259	4 130 527

Dépôts de la clientèle
Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 125 953 KTND au 31/12/2017 contre 3 664 512 KTND au 31/12/2016. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue	1 247 924	1 075 242
Comptes d'épargne	1 390 230	1 287 815
Comptes à terme et bons de caisse	1 315 841	1 094 487
Fonds gérés pour compte	13 199	13 537
Certificats de dépôts	71 922	100 778
Autres dépôts et avoirs	86 837	92 653
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 125 953	3 664 512

Intérêts et revenus assimilés
Les intérêts et revenus assimilés totalisent 314 933 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	1 034	1 136
Opérations avec la clientèle	304 335	256 223
Autres intérêts et revenus assimilés	9 564	8 000
Total Intérêts et revenus assimilés	314 933	265 359

Commissions perçues
Les commissions totalisent 96 117 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Commissions sur comptes	15 995	14 545
Commissions sur opérations de caisse	1 798	1 678
Commissions sur crédits	29 044	24 200
Commissions sur monétique banque à distance	23 794	21 738
Autres commissions	7 858	6 763
Commissions sur moyens de paiement	7 087	6 903
Autres produits sur services financiers	10 541	9 127
Total Commissions (en produits)	96 117	84 954

Intérêts encourus et charges assimilées
Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 154 694 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Opérations avec la clientèle	123 363	100 046
Emprunts et ressources spéciales	21 746	15 537
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 323	6 498
Autres intérêts et charges	1 262	1 086
Total Intérêts courus et charges assimilées	154 694	123 167

Commissions encourues
Les commissions encourues totalisent 3 754 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Commissions monétiques	2 696	2 427
Redevances et prestations	239	250
Autres commissions	232	230
Rémunération du fonds géré SICAR	(32)	(6)
Frais de confection carnet de chèques	92	99
Frais télégrammes télex	181	171
Règlement télécom SMS Banking	346	247
Total Commissions encourues	3 754	3 418

Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif
Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 13 309 KTND au 31/12/2017 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Coût net du risque clientèle	9 569	16 857
Coût net du risque divers	3 740	(5 175)
Total Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	13 309	11 682

Coût net du risque clientèle
Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions collectives	4 267	2 165
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	37 451	35 839
Pertes couvertes de contrepartie	199	1 087
Pertes non couvertes de contrepartie	122	72
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	615	287
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(857)	(1 271)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(26 993)	(11 001)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 999)	(7 166)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(244)	(179)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(213)	90
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(1 186)
Recouvrement sur créances passées par perte	(14)	(421)
Reprise de provision suite au recouvrement de créances chez l'IRC	(2 765)	(1 459)
Total Coût net du risque clientèle	9 569	16 857

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 936	666
Reprises sur provisions pour risques et charges	(2 577)	(3 469)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(99)	(132)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	66	11
Perte sur éléments hors exploitation	309	449
Gain sur éléments hors exploitation	(1 123)	(3 868)
Perte sur autres éléments d'exploitation	228	1 168
Total Coût net du risque divers	3 740	(5 175)